

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 PP 1045 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2014).

M^{me} Colombe BROSSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2014 adopté au cours de la séance des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2014 adoptée au cours de la séance des 7 et 8 juillet 2014 ;

Vu la décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2014 adoptée au cours de la séance des 20 et 21 octobre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 octobre 2014, par lequel M. le Préfet de police lui soumet l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2014) ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police, ont été individualisées au titre de l'exercice 2014, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.